AGIR CONTRE LE HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE .GOUV.FR

Comprendre pour agir : la violence ne résout pas les conflits

Guide à destination du primaire : du CP au CM2 selon les activités

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ministère éducation nationale

Préambule

Support vidéo : dessin animé « Ca va trop loin ! »

Ce guide a pour objectif de donner des bases théoriques aux professionnels et d'offrir des pistes d'actions à mener dans la classe.

La recherche internationale montre que les politiques globales d'amélioration du climat scolaire sont le meilleur moyen pour réduire le phénomène de harcèlement en milieu scolaire.

- **travailler sur la dynamique et les stratégies d'équipe pour briser la solitude dans la classe,**
- **adopter des démarches pédagogiques en faveur de l'engagement et de la motivation des élèves,**
- **établir un cadre et des règles explicites,**
- **prévenir les violences et le harcèlement,**
- **favoriser la coéducation avec les familles,**
- **renforcer les liens avec les partenaires,**
- **améliorer la qualité de vie à l'école.**

Les 7 axes du climat scolaire

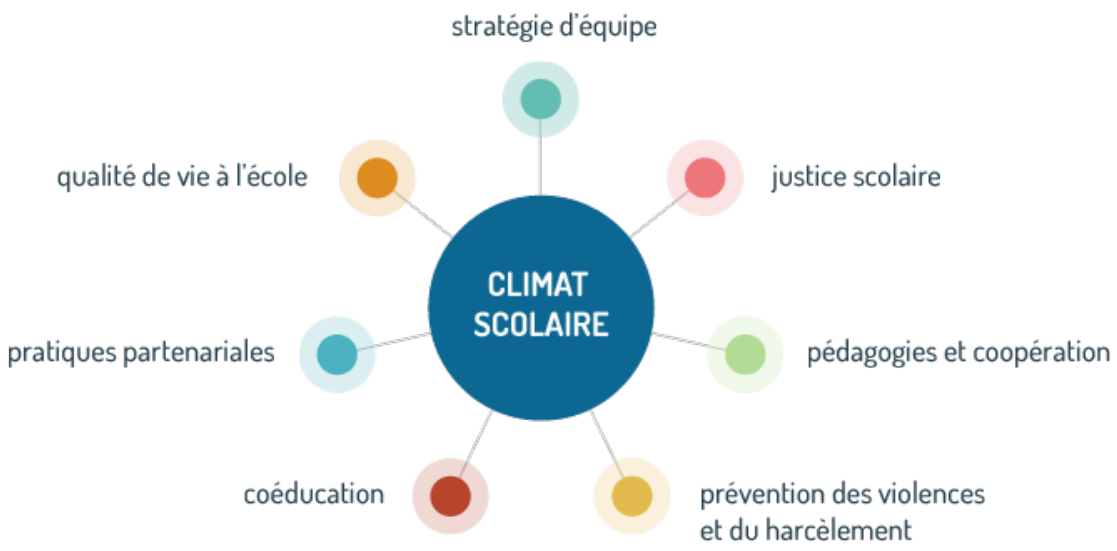

Pour aller plus loin :

- **Guide sur l'école**
- **http://www.cndp.fr/climatscolaire/**
- **Le guide du climat scolaire 1er degré**

Sommaire

PARTIE 1 - La violence: on en parle 4

1. Le contexte 4
2. Que dit la loi ? 5
3. A l'école 7
4. Quelques Chiffres 7
5. Notions autour de ces violences 7
6. Bibliographie pour aller plus loin 8

PARTIE 2 - On agit, dans la classe : la violence ne résout pas les conflits 9

1. Repérage 9
2. Prévention 9

Séquence autour du dessin animé des petits citoyens « ca va trop loin ! » 9
Théâtre 10
Théâtre forum 11
Ressources 11
Atelier d'écriture 12
Littérature jeunesse 12
Création d'une affiche de sensibilisation pour l'école 12
Education par les pairs 12
La médiation par les pairs 13
Un jeu pour lutter contre les violences : le TOIMOINOUS 13
Offrir des espaces de paroles 14

Fiche pédagogique: Conflit, violence ou résolution non violente ? 15

ANNEXE A IMPRIMER AVANT LE VISIONNAGE DU DESSIN ANIME « CA VA TROP LOIN» .. 18

PARTIE 1 - La violence: on en parle

Les violences en milieu scolaire sont multiples dans leurs formes et dans leur perception par les personnes. Dans toute violence, il existe plusieurs dimensions ; tout d'abord l'acte lui-même et sa forme (violences physiques, verbales, psychologiques, sexuelles, économiques…), puis ensuite sa perception par les auteurs, les victimes et l'entourage (elle peut être très variable selon les personnes et le contexte).

D'ailleurs, les enquêtes issues des statistiques officielles sont davantage axées sur les faits signalés alors que les enquêtes de victimation prennent en compte à la fois la perception des personnes et les faits de violence, qu'ils soient ou non déclarés officiellement

« Lutter contre le harcèlement, c'est prévenir la délinquance et le mal-être des victimes ; et par voie de conséquences favoriser un climat scolaire propice au savoir. » Eric Debarbieux

1. Le contexte

La « violence en milieu scolaire » est un phénomène multiforme dont la définition même fait parfois encore débat en France, entre partisans d'une définition restreinte aux catégories pénales – qui du coup replient la « violence » dans le champ de la délinquance - et ceux, plus nombreux, qui en donnent une définition large. Pour l'Organisation Mondiale de la Santé la violence se définit comme : « *L'usage intentionnel de la force physique, du pouvoir sous forme de menace ou d'action contre soi-même, autrui ou un groupe ou une communauté dont la conséquence réelle ou probable est une blessure, la mort, un traumatisme psychologique, un mauvais développement ou encore la précarité»* (WHO, 1995). Toutefois, si cette définition est admissible, il n'en reste pas moins que du côté des victimes la violence peut être ou non une violence intentionnellement produite (cas des violences commises sous l'influence de psychotropes ou sous l'effet de la maladie mentale par exemple). Un consensus apparaît désormais dans la littérature internationale avec une extension de cette définition à un large spectre de faits, plutôt que dans sa restriction aux violences physiques ou aux seuls faits relevant du code pénal. Ainsi, pour Hurrelmann (in Vettenburg, 1998) : *« La violence à l'école recouvre la totalité du spectre des activités et des actions qui entraînent la souffrance ou des dommages physiques ou psychiques chez des personnes qui sont actives dans ou autour de l'école, ou qui visent à endommager des objets à l'école »*[1]
La violence à l'école n'est cependant pas souvent une violence clairement délictuelle : elle est souvent de l'ordre de « microviolences », de « péri-délits » parfois rangés sous le terme d'incivilités. Il s'agit plus de la répétition de « petites » violences dont l'accumulation a des effets très importants pour les victimes sous le genre du harcèlement à l'école.

[1] Extrait du rapport « A l'école des enfants heureux ou presque » réalisé par l'Observatoire international de la violence à l'école pour l'Unicef, mars 2011
https://www.unicef.fr/userfiles/UNICEF_FRANCE_violences_scolaires_mars_2011.pdf

2. Que dit la loi ?

En termes de responsabilité pénale pour un mineur on se réfère à l'ordonnance du **2 février 1945** qui repose sur deux principes fondamentaux : celui de l'irresponsabilité pénale du mineur et celui du privilège de la juridiction spéciale énoncée dans son article 2 : " *le tribunal pour enfants et la cours d'assises des mineurs prononceront, suivant les cas, les mesures de protection, d'assistance, de surveillance et d'éducation qui semblent appropriées. Ils pourront cependant, lorsque les circonstances et la personnalité du délinquant leur paraîtront l'exiger, prononcer à l'égard du mineur de plus de 13 ans une condamnation pénale…*" [2]

Depuis 2002, la loi Perben fixe à 10 ans l'âge de la responsabilité pénale. Ce qui signifie qu'à partir de cet âge un mineur ayant commis une infraction pénale peut être poursuivi et présenté au Juge des Enfants (J.E.) A partir de 10 ans et ce jusqu'à sa majorité, un mineur dans l'attente de son jugement peut faire l'objet d'un suivi éducatif par la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) sur décision du J.E.

Entre 10 et 13 ans, avant son jugement, un mineur peut faire l'objet d'une liberté surveillée préjudicielle. Ce qui signifie qu'il sera suivi par un éducateur PJJ afin qu'il soit présenté au tribunal avec un projet de réinsertion. Sa condamnation ne pourra être qu'éducative (à titre d'exemples : liberté surveillée, journée citoyenne, interdiction de paraître dans certains lieux ou d'entrer en contact avec la victime…)[3]. Il ne pourra être condamné à des peines d'emprisonnement.[4]

[2] http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006069158
[3] Conformément à art.2 modifié et 15-1 nouveau de l'ordonnance n°45-174 du 2 février 1945.
[4] Extrait de la fiche sur la responsabilité pénale réalisé par Madame Orsatti, EMS de l'académie de Nice

Tableau extrait d'une présentation de Bernard Bobillot, chef de service éducatif etJean-Pierre Rosenzweig, président du tribunal pour enfants de Bobigny à l'Institut régional du travail social, Saint Benoit (La Réunion) 5 avril 2004

La responsabilité pénale des mineurs et les mesures possibles				
Moins de 7 /8 ans au moment des faits	Irresponsabilité absolue Pas de poursuites pénales Mesures de protection de l'enfance en danger			
A partir de 7 / 8 ans	Mesures de protection de l'enfance en danger	Irresponsabilité pénale absolue mais mesures éducatives possibles		
A partir de 10 ans	Mesures de protection de l'enfance	Mesures éducatives	Irresponsabilité pénale absolue, mais Sanctions éducatives	
A partir de 13 ans	Mesures de protection de l'enfance en danger	Mesures éducatives	Sanctions éducatives	Peines, mais responsabiliité atténuée en tous cas
A partir de 16 ans	Mesures de protection de l'enfance en danger	Mesures éducatives	Sanctions éducatives	Peines Mais responsabilité atténuée sauf suppression du bénéfice de l'excuse atténuante

3. A l'école

Le problème est que très souvent les victimes finissent par réagir elles-mêmes de manière violente pour tenter de se protéger ou parce que la soumission leur devient impossible pour leur estime de soi. C'est ce que montre bien par exemple la pédopsychiatre Nicole Catheline . Dans ce cas les élèves victimes deviennent indésirables pour les enseignants, pour les adultes de leur établissement. Souvent ils se font punir « à la place de » l'agresseur. C'est pourquoi il est d'ailleurs important de tenter de comprendre si derrière les menaces proférées par des élèves habituellement calmes il n'existe pas un phénomène de harcèlement dont ils sont les victimes.
Bien sûr la plupart des victimes sont d'abord en danger : risque accru de dépression, de tentatives de suicide par exemple.
Malgré tout plusieurs enquêtes Nord-Américaines, dont l'enquête menée par Vossekuil en 2006 pour le FBI montrent que les « school shootings » sont très souvent perpétrés par des élèves ou des adultes qui sont ou ont été harcelés à l'école et veulent se venger.75% des tireurs dans les écoles ont été harcelés d'après ces enquêtes.

4. Quelques Chiffres

En écoles élémentaires : Enquête de l'Observatoire International de la violence à l'école, 2011 (N=12326 élèves de cycle 3) :

Au niveau de la violence physique, celle-ci touche plus nettement les garçons (63% vs 53% des victimes), plus souvent d'ailleurs fréquemment victimes (21% vs 13%) et largement plus agresseurs (67% des agressions physiques sont le fait de garçons dont la moitié en groupe contre 20% par des filles et 12% par des groupes mixtes). 24% des garçons disent ne « jamais taper » contre près de la moitié des filles (49%).

En collèges : Enquête de la DEPP en 2011 (N=18000 élèves de collège) :

19,4% des élèves déclarent avoir été frappés par d'autres élèves, c'est le cas pour 25,5% des garçons et 13,1% des filles.

5. Notions autour de ces violences

Le harcèlement : Un élève est victime de harcèlement lorsqu'il subit, de façon répétitive, des actes négatifs de la part d'un ou plusieurs élèves. Un comportement négatif peut se produire lorsqu'un élève ou un groupe d'élèves inflige intentionnellement un malaise à un autre élève, que ce soit de manière physique (frapper, pousser, frapper du pied, pincer, retenir autrui) ou verbale (menaces, railleries, taquineries et sobriquets). Les actions négatives peuvent également être manifestées sans parole ni contact physique (grimaces, gestes obscènes, ostracisme ou refus d'accéder aux souhaits d'autrui). Cette définition élaborée par Olweus (1999a) suggère trois dimensions importantes permettant de distinguer le harcèlement des autres formes de comportements violents : le pouvoir, la fréquence, et la nature des agressions.
Le racket : est une « *extorsion de fonds, de valeurs ou d'un bien quelconque, ou bien de vol avec violence »* (Ministère de l'Éducation Nationale, de la Recherche et de la Technologie, 1998, p. 23). L'extorsion est « *le fait d'obtenir par violence, menace de violences ou contraintes, soit une signature, un engagement ou une renonciation, soit la révélation d'un secret, la remise de fonds, de valeurs ou d'un bien quelconque »*(art. 312-1 du Code pénal**Violences :** « L'usage intentionnel de la force physique, du pouvoir sous forme de menace ou d'action contre soi-même, autrui ou un groupe ou une communauté dont la conséquence réelle ou probable est une blessure, la mort, un traumatisme psychologique, un mauvais développement ou encore la précarité » (WHO, OMS).

6. Bibliographie pour aller plus loin

1. - BLAYA, C. (2006).Harcèlement et maltraitance en milieu scolaire. Paris : Armand Colin.
2. - CARRA C. (2009). Violences à l'école élémentaire. L'expérience des élèves et des enseignants, Paris, PUF
3. - DEBARBIEUX, E. (1989). La violence dans la classe. Paris, ESF.
4. - DEBARBIEUX, E. (2008). Les dix commandements contre la violence à l'école. Paris : Odile Jacob, 2008
5. - FOTINOS, G. (2006). Le climat scolaire des écoles primaires. Etat des lieux, analyse, propositions. MGEN, MAIF.

PARTIE 2 - On agit, dans la classe : la violence ne résout pas les conflits

Support vidéo : dessin animé : « Ca va trop loin !»

1. Repérage

Si les signes décrits ci-dessous peuvent recouvrir des réalités différentes, ils peuvent être révélateurs d'une situation de harcèlement.
Un élève change de comportement en classe : il participe moins, se renferme, ses résultats sont en baisse, s'absente, il est isolé dans la classe, dans la cour de récréation
Il recherche dans les temps de pause la présence des adultes.
Les nausées, maux de ventre, perte de sommeil ou de poids doivent également amener les adultes à s'interroger.
A consulter : une fiche pratique produite par le centre de Santé bernoise en Suisse (www.sante.bernoise.ch).

2. Prévention

Les actions présentées ci-dessous ne nécessitent pas la présence d'intervenants extérieurs

- **Séquence autour du dessin animé des petits citoyens « ca va trop loin ! »**

Le dessin animé dure 1'13 min. et permet d'amorcer une séquence de sensibilisation.

Objectifs de la séquence :
- Apprendre aux élèves la différence entre le rire et les moqueries
- Les inciter à se confier à un adulte

Durée : 45 min environ

Matériel nécessaire: ordinateur relié à Internet ou bien clé USB avec le dessin animé + un rétroprojecteur + des enceintes+ un tableau + questionnaire du CNDP

1. Avant de projeter le dessin animé, on peut présenter aux élèves les différents personnages des petits citoyens. http://www.lespetitscitoyens.com/index.php/qui-sommes-nous

2. Le dessin animé est ensuite projeté et les élèves peuvent travailler seul ou en groupe autour du questionnaire du CNDP.

Avant visionnage
As-tu déjà vu un camarade en taper un autre ? Explique-nous la situation?

Après visionnage
Et toi, si tu étais menacé par un autre, que ferais-tu ?
Et toi, si tu assistais à une bagarre entre deux camarades, quelle serait ta réaction ?

Si tu devenais menaçant envers un camarade, qu'est-ce qui pourrait te calmer ?

3. Un débat peut ensuite être lancé dans la classe avec pour finalité la rédaction de quelques lignes sur une situation vécue par les élèves ou le comportement à adopter en cas de racket qu'on en soit victime ou auteur.

⇨ **Guide du débat (CNDP)**
Pour aider à la tenue d'un débat en classe, les équipes peuvent se reporter au guide du débat

⇨ Vous pouvez consulter **le livret « Et si on s'parlait du harcèlement à l'école »** des petits citoyens qui permet de susciter le questionnement, le débat et la curiosité au travers des textes et illustrations sous forme de discussions entre enfants :
http://www.lespetitscitoyens.com/images/VISIONNEUSES/ESOSP-Harcelement/index.html

Cercle de parole ou arbre palabre

Ce débat peut prendre la forme d'un cercle de parole inspiré des rituels amérindiens et africains :
Il s'agit d'une séance de parole organisée pour discuter d'une thématique.

Tout le monde est assis en cercle. La personne qui a le bâton de parole (sous forme d'un objet que les élèves peuvent avoir dessiné et fabriqué ensemble) commence à parler sur le thème choisi. Lorsqu'elle a terminé, elle passe le bâton à son voisin de gauche qui peut soit prendre la parole soit garder le silence et passer le bâton à son tour.
Pour que cela fonctionne, il faut respecter certaines règles :
« Respect de chacun et de soi » ; « estime de l'autre et de sa parole » et « bienveillance à l'égard de la parole des autres »

- Chacun parle du thème choisi
- Il n'y a pas d'évaluation ni de jugement de l'animateur
- Chaque parole est respectée (pas d'interruption)
- Se moquer ou insulter est interdit
- Nul n'a l'obligation de parler
- Ce qui a été dit dans le cercle reste dans le cercle

La restitution en fin de séquence est fondamentale car elle permet d'échanger sur l'expérience et de valider les impressions des participants et de verbaliser les résolutions de manière collective. L'animateur peut questionner pour aider la prise de parole : que s'est-il passé ? Qu'en as-tu pensé ? Qui a été touché par ce qui s'est passé ? Comment ? Que pourrait-on faire pour arranger cela ? Que pourrait-on faire pour éviter que ce genre de situation se reproduise ? Etc.

- **Théâtre**

« La Collection Rivière Bleue, riche en situations d'apprentissage, se veut un outil autonome qui intègre le français, l'art dramatique, les arts plastiques, la musique, les mathématiques et l'éducation aux valeurs, notamment l'estime de soi, la coopération, l'effort et le respect. Chaque livre contient une pièce de théâtre reproductible, des fiches d'activités et une partie intitulée Exploitation

pédagogique qui propose des suggestions pédagogiques, des conseils d'animation, des tableaux synthèses et des feuilles reproductibles. »
Le livre « les yeux baissés, le cœur brisé » permet de parler des violences.
http://www3.sympatico.ca/bleumajjjiiik/riviereblueue.htm

Vous pouvez vous procurer ces ouvrages sur le site de Non violences Actualités :
http://www.nonviolenceactualite.org/catalog/index.php?main_page=product_info&cPath=3_25_26&products_id=11949
NVA est une association agréée par le Ministère de l'éducation nationale[5].

- **Théâtre forum**

Le théâtre interactif (théâtre forum) est une méthode de travail en groupe : c'est une technique active d'expression inspirée par le Théâtre de l'Opprimé d'Augusto Boal (1931-2009). Elle consiste en une mise en situation fictive permettant de prendre spontanément la parole dans le cadre d'un jeu théâtral libre, ludique, humoristique et surtout accessible à toutes et tous.

Déroulement d'une séance

Suivant le thème et les conditions matérielles de l'intervention, une saynète ou des courts sketches sont joués par des comédiens extérieurs ou bien par des élèves. Les spectateurs assistent à des situations qui leur sont familières (effet miroir) et dans lesquelles un des protagonistes subit une certaine oppression, plus ou moins évidente.

Ensuite, la courte pièce est jouée à nouveau, mais cette fois elle peut être interrompue à tout moment par un spectateur.

Celui-ci prend alors la place du comédien qui joue le personnage subissant l'oppression pour tenter de faire évoluer la situation favorablement en proposant une solution alternative. Cela peut aussi se faire par une simple réplique, une tentative de dialogue, un geste, une attitude.

Quand la piste proposée est explorée, d'autres propositions peuvent être à leur tour expérimentées sur scène. L'animateur de séance (ou joker) facilite et soutient les interventions en soulignant les points importants. La pièce est ensuite reprise jusqu'à une nouvelle interruption, et ainsi de suite[6].
http://www.ricochet-jeunes.org/themes/theme/106-violence-delinquance

- **Ressources**

NVA édite chaque année un guide des ressources sur la non-violence :
http://www.nonviolence-actualite.org/catalog/index.php?main_page=product_info&cPath=53_4&products_id=12247&zenid=acb5a492db7a5dea629229c8dd5d4a76
Autres séquences pédagogiques proposées par NVA : Seize fiches pédagogiques pour l'apprentissage du conflit
http://intownlinux01.cc-parthenay.fr/chevalierjea/IMG/pdf/Conflit_dossier.pdf

[5] http://www.education.gouv.fr/cid21129/les-associations-agreees-et-ou-subventionnees-par-l-education-nationale.html#Liste%20des%20associations%20agr%C3%A9%C3%A9es%20au%20niveau%20national

[6] Nous remercions l'association OXO active en Aquitaine pour cette présentation http://www.oxo.asso.fr/

http://www.nonviolence-actualite.org/index.php/fr/fiches-pedagogiques/mediation/70
IREPS Pays de la Loire : le cartable des compétences psycho-sociales : Un site ressource évolutif pour celles et ceux qui souhaitent renforcer les compétences psychosociales (CPS) des enfants et des pré-adolescents de 8 à 12 ans.
http://www.cartablecps.org/_front/Pages/page.php

- **Atelier d'écriture**

Les élèves peuvent prolonger le dessin animé en écrivant une suite ou bien en faisant un récit sur un autre sujet comme le respect, la coopération, l'amitié, On peut imaginer plusieurs groupes dans lequel chacun joue un des personnages, les écrits des différents groupes sont ensuite lus et peuvent servir à amorcer un débat.
On peut également inviter les élèves à travailler autour de courts textes, poèmes, bandes dessinées…
Des exemples de séquences :
http://ecole.crdp-limousin.fr/tag/atelier-decriture/

- **Littérature jeunesse**

http://www.ricochet-jeunes.org/themes/theme/106-violence-delinquance

- **Création d'une affiche de sensibilisation pour l'école**

Voici quelques exemples de créations d'affiches pour le concours « Agis pour tes droits » organisé par les Francas sous le patronage du ministre de l'éducation nationale[7].
Quelques conseils pour la réalisation d'affiches :
http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Harcelement/86/0/comment_realiser_une_affiche_266860.pdf

Concours « mobilisons-nous contre le harcèlement »

Le Ministère a lancé en septembre 2013 un concours de création d'affiche ou de vidéo ouvert aux élèves de cycle 3.
Pour y participer, vous pouvez vous connecter à :
http://eduscol.educa Le concours « Mobilisons-nous contre le harcèlement »
tion.fr/cid72752/prix-mobilisons-nous-contre-le-harcelement.html
Il est possible de mener ce projet en réseau (plusieurs écoles ou écoles et EPLE)

- **Education par les pairs**

Dans certaines académies, les délégués à la vie lycéenne volontaires peuvent, tout comme les jeunes ambassadeurs Unicef (uniquement en Ile-de-France), venir animer des séances de sensibilisation auprès d'élèves de leur établissement, de collège ou de primaire.
Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter votre délégué académique à la vie lycéenne et/ou votre référent harcèlement.

[7] http://eduscol.education.fr/cid61526/concours-d-affiches-agis-pour-tes-droits-2012.html

Un travail commun avec des collégiens peut également être mis en place : les collégiens peuvent réaliser un petit film, une pièce de théâtre et venir ensuite la jouer devant leurs camarades du primaire pour initier un débat.

Un exemple d'action dans l'académie de Nice :
http://www.agircontreleharcelementalecole.gouv.fr/wp-content/uploads/2013/09/agir_contre_le_harcelement_a_l_ecole_academie_de_nice.pdf

- **La médiation par les pairs**

La médiation est un processus coopératif qui facilite la résolution non violente d'un conflit ou le prévient par l'intermédiaire d'un tiers appelé médiateur. Le médiateur aide les médiés à communiquer et à trouver une issue constructive.
On s'efforce ainsi d'établir une reliance, de « reconstruire le lien social » (Bonafé-Schmitt).

La médiation « par les pairs » en milieu scolaire signifie que les médiateurs sont des élèves, du même âge ou à peine plus âgés, formés à la médiation. Les élèves-médiateurs vont proposer leur aide aux protagonistes de conflits.

http://www.educationprioritaire.education.fr/dossiers/lamediationparlespairs/presentation.html
Coordonnée par la mission ministérielle en charge de la prévention et de la lutte contre les violences en milieu scolaire à l'initiative des associations, une charte de la médiation par les pairs est à votre disposition.

- **Un jeu pour lutter contre les violences : le TOIMOINOUS**

De la sensibilisation à la mobilisation, le TOIMOINOUS suscite l'engagement des enfants tout en sollicitant la communauté éducative, un objectif parfaitement résumé par le slogan « bien vivre ensemble, c'est l'affaire de tous ! »

Le TOIMOINOUS est un outil éducatif à destination des 7-11 ans qui ont à vivre ou à observer des situations de violence à l'école, bien souvent implicites voire ignorées par le monde des adultes.

Être victime de harcèlement, de racket, d'agressions physiques ou verbales, du rôle des apparences et des influences, des dynamiques d'exclusion, ou être auteur de cela est en effet une souffrance pour chaque enfant.

Plusieurs étapes sont prévues pour aborder en classe cette problématique. Elles peuvent se dérouler sur plusieurs jours grâce à des séquences de 30 à 60 minutes. Ce travail peut aussi être développé une fois par trimestre afin que se poursuive l'analyse du processus par l'enfant. La finalité éducative consiste à élaborer collectivement des actions pour prévenir et résoudre les situations de violences à l'école en associant l'ensemble des adultes.

A consulter sur le site : www.lespetitscitoyens.com

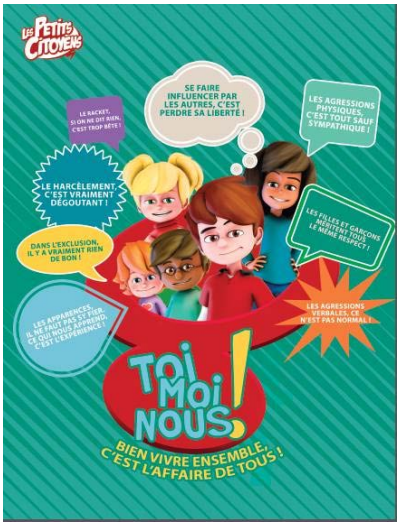

- **Offrir des espaces de paroles**

Les conseils de coopération permettent aux enfants de s'exprimer dans un cadre clair et défini. Ils permettent également de modifier la dynamique de groupe.
Voici quelques liens utiles pour mettre en place un conseil de coopération :
Mettre en place un conseil de coopérative (OCCE)
Le conseil de coopération (coordination française pour la décennie)

Pour aller plus loin, l'agenda coopératif

L'Office central de la Coopération à l'école (OCCE) propose depuis des années de très nombreux supports pour faire vivre la coopération dans les écoles.
« L'agenda coopératif c'est :

- un moyen original pour noter le travail scolaire,
- un support pour informer les parents,
- des questions pour développer l'esprit coopératif,
- une idée par jour pour apprendre à vivre ensemble,
- des activités pour développer l'estime de soi,
- des outils pour s'entraider,
- des astuces pour s'apprécier,
- des défis pour s'évaluer. » source : http://www.occe.coop/federation/publications/agenda-cooperatif

La boîte aux lettres ou boîte à penser
C'est une boite dans laquelle on écrit tout ce qui tracasse, amuse, énerve. Une fois par semaine, toutes les lettres anonymées sont lues, ce qui crée une certaine distanciation. Cela peut permettre à l'enfant de s'exprimer tout en améliorant ses compétences rédactionnelles.

Fiche pédagogique: Conflit, violence ou résolution non violente ?

Préambule

L'enseignant-e ou l'animateur-trice s'efforcera de témoigner des valeurs et attitudes proposées par la démarche de résolution non violente des conflits :

- Ecouter en prenant du temps, sans interrompre et sans juger,
- S'impliquer personnellement et oser exprimer ses émotions,
- Considérer chaque enfant comme interlocuteur à part entière,
- Donner des appréciations positives,
- Reconnaître ses éventuelles erreurs.

Dans la classe : Niveau cycle 3

Objectifs généraux

Développer les compétences langagières, sociales et civiques des élèves pour prévenir et agir contre le harcèlement dans une Ecole bienveillante.
Objectifs pédagogiques :
A partir d'une mise en situation dans la classe, appréhender, comprendre, verbaliser, mettre en œuvre des compétences relationnelles en s'appuyant sur les thématiques suivantes :

- Ce qu'est un conflit. Ce qu'est la violence.
- Les mécanismes du conflit.
- Les émotions à l'œuvre dans un conflit. Laisser parler ses émotions pour entendre celles des autres.
- Comment transformer le conflit en changement positif?

Démarche pédagogique : généralités

Veiller à installer un cadre sécurisant en :

- Installant les chaises (de préférence en cercle) de façon à ce que chacun-e puisse voir et entendre tous les participants. (Laisser les élèves se placer et observer les tensions, frustrations et la naissance d'un conflit…)
- Etablissant des règles de vie de groupe afin que chacun-e trouve sa place et puisse être respecté-e
- Gardant une attitude ouverte, empathique : il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse
- Terminant l'activité par un temps d'expression sur le vécu et un temps de retour au calme.

Déroulement de la séquence : 1h
Matériel : un tableau, feuilles de papier A4, aimant, feutres

Stratégie pédagogique mise en œuvre

1. **On en parle** (représentations)

Au cours de l'installation, deux enfants se sont disputés pour une question de place. Une fois le groupe classe installé, l'enseignant ou l'animateur propose aux deux enfants de raconter ce qui s'est passé et de dire ce qu'ils ont ressenti, tandis que le groupe classe observe et écoute.
Un travail préalable sur le vocabulaire des émotions aura été fait dans la classe.

Observer et décrire ce que les enfants voient et non ce qu'ils pensent, ce qu'ils ont ressenti éventuellement. Encourager l'expression en vérifiant que les mots sont connus par les enfants, comme le mot conflit par exemple.

2. **On se questionne** sur une situation-type (l'adulte+ son groupe classe ou un groupe d'enfants en conflit*)
   - *Qui sont les enfants en conflit ? Décrivez les (distinguez les faits des jugements : ex « je pense que »= un jugement ; autre ex. il y a un garçon et une fille= un fait…)*
   - *Qu'ont ressenti et que ressentent les enfants ou quelle est l'émotion ? (Joie, tristesse, colère, peur, honte….)*
   - *Comment l'émotion ou les émotions se sont-elles manifestées ? (ex : j'étais en colère, alors je l'ai « traité-e » ou tapée…Autre point de vue : « il m'a dit que j'étais grosse, pas belle, ça m'a fait de la peine »)*
   - *Pouvez-vous mimer un conflit ?* (choisir deux ou trois élèves n'ayant aucun rapport avec le conflit à gérer) *Quelles sont les options choisies par les protagonistes*?* (moment où l'on implique tout le groupe pour dédramatiser le conflit). *Dans cette situation, comment le groupe-classe aurait réagi ?* (on peut proposer aux enfants de se mettre à la place d'un protagoniste afin d'envisager d'autres solutions au conflit. (laisser les enfants exprimer leur point de vue sans jugement ni censure de la part de l'adulte. *Ex. moi, j'aurais dit à mon grand frère de venir le corriger à la sortie de l'école…* Un autre : *moi j'aurais dit à la maîtresse….)*

Le débat s'installe entre les enfants permettant à l'adulte ou aux enfants de faire un rappel aux règles de vie de l'école qui sont là pour protéger et assurer un mieux vivre ensemble (rappel indispensable pour que ce règlement prenne sens alors que les enfants le voient comme une suite d'interdits)

- *Comment le maître, la maîtresse, l'animateur, et /ou l'animatrice a géré la situation conflictuelle? (indifférence, écoute, punition, sanction, proposition de médiation)*
- En miroir, il serait important que l'adulte réfléchisse à son état d'esprit et son état émotionnel lors du conflit entre les enfants et à sa réponse. Quellea été sa propre perception ? (ennui, lassitude, inquiétude, colère, crainte…). Il arrive que les enfants aient un ressenti différent du conflit (grave-pas grave ?)
- *Qu'ont fait les adultes? S'ils ont sanctionné, est-ce que la punition vous a semblé juste ? En quoi ?*
  Injuste ? En quoi ?

*Il n'est pas toujours possible de gérer un conflit en dehors de la classe

3. **On réfléchit et on verbalise ensemble**

Une fois le jeu de rôle et le débat terminés, constituer des groupes et inscrire sur une feuille des mots associés librement à la situation que les élèves ont pu observer (un mot par feuille). Ex : colère, jalousie, violence, bousculer, insulter, « traiter », frapper, cogner, tuer… conflit, incivilité, racket, harcèlement, punition, sanction, vengeance, haine, interdit….
Les enfants vont coller au tableau les feuilles. Celles-ci sont classées en trois colonnes :
1 - faits, 2 - ressentis ou émotions, 3 - comportements.
Puis le groupe observe les réponses.
Deux démarches possibles en fonction de l'âge des enfants :

- Organiser un nouveau débat sur la place de chaque mot dans une colonne plutôt qu'une autre, en cas de désaccord, justifier son choix.
- Définir les mots et vérifier qu'ils sont dans la bonne colonne.

4. **On trouve une solution pacifique**

Quelles solutions proposent les enfants ? Vérifier avec les deux enfants concernés par le conflit quelle solution leur convient le mieux. En quoi ?
La médiation pour résoudre le conflit sera expliquée dans une fiche suivante.

5. **On mémorise**

Les notions de violence et de conflit, leur résolution par la médiation.
Violence : comportement qui vise à faire mal. Discussion avec les enfants pour préciser les différents types de violences :

- Violence physique : coups, humiliations, jeux dangereux, racket…
- Violence verbale : insultes, moqueries, humiliations qui peuvent faire aussi mal, voire plus mal que la violence physique
- Violence psychologique : exclusion, humiliations. Quand il y a répétition, elle prend la forme de **harcèlement** quand l'enfant devient souffre-douleur ou bouc-émissaire (voir fiche harcèlement).

Conflit : Opposition de besoins, désirs, valeurs entre deux ou plusieurs personnes. Pour résoudre le conflit, un affrontement est nécessaire. Mais il peut se faire sans violence, dans la recherche d'une solution pacifique comme la médiation.
Médiation : processus de résolution non violente d'un conflit par l'intermédiaire d'un tiers, appelé médiateur qui aide les parties à trouver une issue positive dans un esprit gagnant-gagnant.

ANNEXE A IMPRIMER AVANT LE VISIONNAGE DU DESSIN ANIME « CA VA TROP LOIN»

Questionnaire réalisé par le CNDP

- Avant visionnage

As-tu déjà vu un camarade en taper un autre ? Explique-nous la situation?

……
……
……
……

- Après visionnage

Et toi, si tu étais menacé par un autre, que ferais-tu ?

……
……
……
……

Si tu assistais à une bagarre entre deux camarades, quelle serait ta réaction ?

……
……
……
……

Si tu devenais menaçant envers un camarade, qu'est-ce qui pourrait te calmer ?

……
……
……
……